

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 22 juin 2020 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Madame Sylvie Lambert  
Monsieur Francis Bellemare  
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

La présente séance s'est tenue à huis clos conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19 et de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020. Par ailleurs, afin de respecter les directives quant à la distanciation et les rassemblements, la séance s'est tenue par vidéoconférence. L'enregistrement de cette séance est disponible sur le site Internet de la Ville.

**RÉSOLUTION : 2020-06-192                      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 22 juin 2020. Il est 19 h 01.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-193                      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

*Adoptée à l'unanimité*

**Première période de questions**

---

**Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2019**

---

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019.

**RÉSOLUTION : 2020-06-194                      Adoption de la Politique portant sur la prévention des maladies infectieuses**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède actuellement à la mise à jour de l'ensemble de ses politiques en plus de la mise en place de nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère donc nécessaire que le conseil municipal adopte les politiques modifiées et mises à jour ou ses nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, il est opportun que la Ville adopte une politique portant sur la prévention des maladies infectieuses;

CONSIDÉRANT la Politique portant sur la prévention des maladies infectieuses jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal adopte la Politique portant sur la prévention des maladies infectieuses.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-195**

**Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Sous-volet 1.1 Études préliminaires et plans et devis - Travaux de remplacement de l'intercepteur Sainte-Anne et l'augmentation de la capacité de la station de pompage principale**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de remplacement de l'intercepteur Sainte-Anne et l'augmentation de la capacité de la station de pompage principale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) au sous-volet 1.1 - Études préliminaires et plans et devis du volet 1 - Infrastructure d'eau pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - sous-volet 1.1 Études préliminaires et plans et devis pour la réalisation des études préliminaires et les plans et devis pour les travaux de remplacement de l'intercepteur Sainte-Anne et l'augmentation de la capacité de la station de pompage principale;

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

De mandater monsieur Martin Paré, ing., directeur des services techniques et de l'hygiène du milieu, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-196**

**Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Sous-volet 1.1 - Études préliminaires et plans et devis - Travaux d'augmentation de la capacité de traitement et de mise aux normes des étangs aérés**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement et de mise aux normes des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) au sous-volet 1.1 - Études préliminaires et plans et devis du volet 1 – Infrastructure d'eau pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - sous-volet 1.1 - Études préliminaires et plans et devis pour la réalisation des études préliminaires et des plans et devis pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement et de mise aux normes des étangs aérés;

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

De mandater monsieur Martin Paré, ing., directeur des services techniques et de l'hygiène du milieu, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-197**

**Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf- Volet multimédia du centre aquatique**

---

CONSIDÉRANT le projet de la Ville d'intégrer un volet multimédia au nouveau centre aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pris connaissance des modalités du programme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf pour l'intégration du volet multimédia du centre aquatique;

De mandater madame Edith Trudel, coordonnatrice en loisirs aquatiques, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-198**

**Entente entre l'organisme Senior Donnacona et la Ville concernant les activités du Club de hockey senior de Donnacona**

---

CONSIDÉRANT la création de l'organisme à but non lucratif Senior Donnacona pour l'opération du Club de hockey senior de Donnacona dans la Ligue senior AAA du Québec (LSHAAAQ);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme et la Ville souhaitent conclure une entente d'une durée de trois (3) saisons afin d'établir les modalités liées aux activités de l'équipe et assurer une longévité de l'organisation à Donnacona;

CONSIDÉRANT le projet d'entente joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

QUE le conseil municipal approuve l'entente entre la Ville de Donnacona et l'organisme Senior Donnacona concernant les activités du Club de hockey senior de Donnacona dans la LSHAAAQ pour une durée de trois (3) saisons soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville cette entente.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-199**

**Prolongation jusqu'au 10 août de l'annulation du taux d'intérêt et des pénalités pour les taxes, compensations et tarifs impayés afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables**

---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 et afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables, le conseil municipal avait décrété l'annulation du taux d'intérêt et des pénalités pour les taxes, compensations et tarifs impayés jusqu'au 2 juillet 2020 en vertu de la résolution numéro 2020-03-102 du 23 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du déconfinement graduel qui est en cours, le conseil municipal juge opportun de prolonger la mesure jusqu'au 10 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal annonce que la mesure prendra fin à partir du 10 août et que le taux d'intérêt pour les taxes, compensations et tarifs impayés sera fixé à 5 % à partir de cette date;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

QUE le taux d'intérêt sur les taxes, compensations et tarifs exigibles pour l'année courante et impayés à partir du 23 mars 2020 soit de 0 % par an et exempt de pénalités;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 10 août 2020.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-200**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro V-581 imposant les taxes et compensations pour l'année 2020**

---

Conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Jean-Pierre Pagé, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement numéro V-581 imposant les taxes et compensations pour l'année 2020;

Conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de ce même article, Jean-Pierre Pagé, dépose le projet de règlement numéro V-581-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro V-581 imposant les taxes et compensations pour l'année 2020.

**RÉSOLUTION : 2020-06-201**

**Reconnaissance de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP) à titre d'organisme reconnu en vertu de la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Donnacona**

---

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Donnacona adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP) satisfait aux critères de cette politique depuis mars 2020 afin d'obtenir le statut d'organisme reconnu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal reconnaît la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP) à titre d'organisme reconnu en vertu de la politique de reconnaissance des organismes de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-202**

**Reconnaissance du Comité de jumelage Donnacona-Jarnac à titre d'organisme reconnu en vertu de la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Donnacona**

---

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Donnacona adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de jumelage Donnacona-Jarnac satisfait aux critères de cette politique depuis juin 2020 afin d'obtenir le statut d'organisme reconnu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

QUE le conseil municipal reconnaît le Comité de jumelage Donnacona-Jarnac à titre d'organisme reconnu en vertu de la politique de reconnaissance des organismes de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-06-203**

**Prêt de l'aréna à l'organisme Senior Donnacona pour la tenue de repêchage de la LSHAAAQ**

---

CONSIDÉRANT la tenue du repêchage de la Ligue de hockey senior AAA du Québec (LSHAAAQ) se tiendra le 26 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Club de hockey senior de Donnacona est l'hôte de l'événement;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir respecter les mesures de distanciation physique et les recommandations de la Santé publique, l'organisation souhaite pouvoir utiliser l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à pouvoir utiliser gratuitement l'aréna pour la tenue de repêchage de la LSHAAAQ

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

D'autoriser l'organisme Senior Donnacona à utiliser gratuitement l'aréna pour la tenue de repêchage de la LSHAAAQ qui se tiendra le 26 juin prochain.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**Deuxième période de questions**

---

**Dépôt du rapport des activités de la trésorière  
dans le cadre de la Loi sur les élections et les  
référendums dans les municipalités**

---

La trésorière dépose, comme le prévoit l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le rapport de ses activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

---

**RÉSOLUTION : 2020-06-204                      Levée de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 29.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire  
Président de l'assemblée

---

Pierre-Luc Gignac, greffier  
Secrétaire